

REUNION 06 NOVEMBRE 2023

Le six novembre deux Mille vingt-trois à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. FERRARI, M. BOURGUIGNON, M. MODESTE Mme LEBAS, M. MOTIER, M. BAR, M. MORAND, M. LEBAS Mme GIRON, Mme OZENNE, Mme LE CORRE, Mme GALVAN.

ABSENTS EXCUSES : Mme RAULT (1 pouvoir),

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 02 Octobre 2023.

Reprise du logement 46 Rue des Jardins

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la locataire du logement sis 46 Rue des Jardins est partie de la commune depuis plusieurs mois. La CAF ne verse plus à la commune l'allocation logement, et les impayés s'accumulent, de plus des fenêtres sont restées ouvertes ce qui pourrait endommager l'intérieur. Monsieur le Maire précise qu'il a fait appel à SELARL ACTOJURIS pour connaître les démarches afin de reprendre le logement et pouvoir le remettre en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de mandater la SELARL ACTOJURIS pour exécuter la procédure judiciaire pour récupérer le logement sis 46 Rue des Jardins, inoccupé par la locataire.

Participation financière classe verte

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande du Directeur des écoles de Clécy pour une participation financière des enfants de Clécy à la classe verte organisée du 16 au 19 Octobre 2023. En effet le coût par enfant est de 180 €, la participation demandée aux parents est de 95€, Anim'école donne 75 € par enfant, il reste donc 10 € demandés aux collectivités concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 « pour » et 2 « contre » accepte de donner 10 € par enfant domicilié sur la commune.

Convention entre Kalbass'art et la Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec Kalbass'art est arrivée à échéance. Il est donc proposé de la reconduire et d'y inclure un projet d'installation d'œuvres éphémères qui serait installées sur des socles. D'autre part Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les œuvres du sculpteur Joe BIG BIG installées à différents endroits de la commune sont à vendre et notamment la nouvelle sculpture « Le Randonneur » qui est momentanément sur le parking de l'épicerie du coing. Le prix d'achat de l'ensemble de ces œuvres est de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Kalbass'art et avec 12 « pour » et 2 « contre » accepte d'acheter les œuvres de Joe BIG BIG pour 15 000 €.

Projet ZA ENR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit définir des zones « dites d'accélération pour l'implantation d'installations des énergies renouvelables ». Il serait souhaitable de réfléchir à des installations de panneaux photovoltaïques sur les parkings communaux, comme par exemple la salle socioculturelle. Les textes de loi n'étant pas encore parus, la commune se positionnera auprès de la communauté de communes pour finaliser le projet.

Renouvellement du Conseil Municipal Jeunes

Un courrier a été envoyé à chaque enfant de la commune, nous avons eu un retour de 11 candidats, 1 de 8 ans, 6 de 10 ans, 3 de 11 ans et 1 de 13 ans. L'élection est prévue le 18 novembre 2023.

Commission électorale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il faut à nouveau nommer une commission de contrôle pour la régularité des listes électorales. Pour les communes de plus de 1000 habitants, et ayant eu 2 listes aux dernières élections, la commission est composée de 3 premiers conseillers municipaux et 1 conseiller suppléant + 1 conseiller et 1 conseiller suppléant de la 2^{ème} liste.

La commission actuelle ayant accepté d'être reconduite elle est donc composée comme suit : Monsieur Patrick BOURGUIGNON, Madame Marylène RAULT, Madame Nicole LEBAS, Monsieur Michel BAR, Monsieur Didier LEBAS et Madame Emilie OZENNE.

Travaux

Châssis de toit logements gendarmerie : les locataires ont prévenu la mairie que les joints des châssis de toit n'étaient plus étanches. Il s'avère que lors des travaux de rénovation des logements en 2010 les châssis de toit devaient être de la marque VELUX ou similaire ce qui n'a pas été fait. Des devis de réparation vont être demandés.

Commission travaux : un plan d'accès au futur parking du pôle santé est présenté, le devis est de 102 454,44 €. Monsieur le Maire précise que le permis de construire déposé est en suspend à cause de l'OAP sur ce terrain.

Vestiaires foot : le devis présenté est de 7 289.43 €, accepté par le conseil municipal

Maison Letournel : les cloisons ont été abattues, la hotte et la cheminée enlevées. Un devis a été demandé pour le placo du plafond et l'isolation, ainsi que la cloison des sanitaires aux normes handicapé, le montant est de 6 639 €. Concernant la boutique, le béton est fait, il reste la reprise de charpente à faire et un devis pour l'électricité va être demandé.

Questions diverses

↳ SDEC : Il est prévu une baisse de 30% sur les factures d'éclairage de 2024.

↳ Pavage à l'ancienne : un atelier de démonstration de pavage à l'ancienne pourrait être proposé à la commune, cependant il faudrait fournir les matériaux.

↳ Terrain de basket : Des filets doivent être posés afin d'éviter que les ballons finissent sur les camping-cars.

Fin de la séance à 22H45